

Annexion de la Savoie à la France

Un député se saisit de « l'affaire » du traité

► Les militants savoisiens ont marqué un point important. Un député saisit le gouvernement à propos du traité de 1860.

Ce député, c'est Yves Nicolin. Élu UMP dans la Loire, ancien maire de Roanne, et reprend avec une réelle fidélité les arguments défendus par Jean de Pingon (*La Vie nouvelle* du 25 mars) sur la légalité du traité de 1860 que la France n'a pas fait ré-enregistrer en 1947. Yves Nicolin a posé une « question écrite » au ministère de l'Intérieur et des collectivités territoriales. Elle a été publiée au Journal officiel le 6 avril.

Dans sa longue question, Yves Nicolin attire l'atten-

tion « *sur les risques juridiques, politiques et institutionnels majeurs qu'entraîne le traité d'annexion de la Savoie. (...) D'abord et avant tout à l'échelle nationale parce que se pose sans doute une question d'intégrité territoriale susceptible en conséquence d'entraîner des effets internes importants. (...) Or ce traité est la clef de voûte de tout l'édifice juridique et administratif français en Savoie.* »

Le député Nicolin explique aussi les raisons de son intervention : « *Il ne s'agirait pas de voir la France internationalement sommée de fournir des explications qu'elle n'aurait pas ou aurait insuffisamment préparées, voire d'es-*

puisque la zone territoriale concernée couvre deux départements et demi. Au lieu d'apparaître comme subissant une crise dans une affaire juridiquement délicate (...) ne pourrait-on pas imaginer une prise en compte immédiate et en amont de cette question, mettant à l'abri la France de l'avalanche de questions juridiques et politiques internes et internationales délicates. »

La réponse du ministère de l'Intérieur n'a pas encore été publiée, mais dans les rangs des défenseurs de la cause savoisiennne, cette initiative est déjà considérée comme un succès. Pour plusieurs raisons. Yves Nicolin (47 ans) est membre de la majorité présidentielle et ne

peut donc être soupçonné de quelconque manoeuvre politicienne. Depuis sa création, à la fin des années 1980, la Ligue savoisiennne n'était jamais parvenue à provoquer le débat aussi haut, si ce n'est à travers des articles dans des médias nationaux. Le fait que la question soit posée par un député élu hors des pays de Savoie va aussi permettre de dépassionner le débat. L'élu de la République affirme clairement sa volonté de voir la France se « *mettre à l'abri* » face au droit. Il ne s'agit ni de faire plaisir, ni de défendre telle ou telle cause.

P.P.